

Référentiel de formation Sport Santé Bien Etre (SSBE)

Table des matières

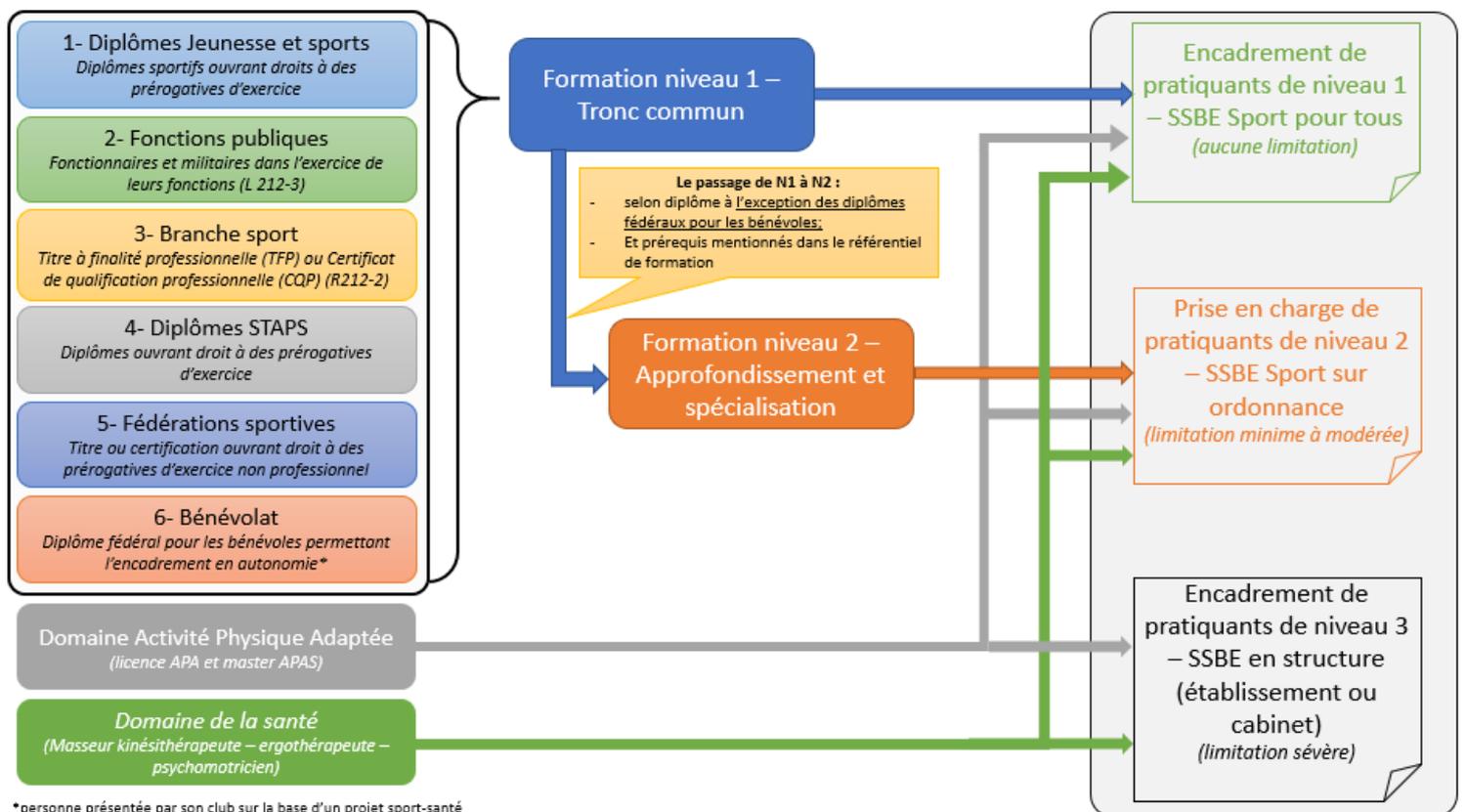
Recommandations d’organisation de la formation SSBE à La Réunion	2
Proposition d’organisation du parcours de formation.....	2
Eléments de structuration du référentiel de formation N1 et N2 en SSBE à La Réunion	3
Référentiel de formation niveau 1	4
Les prérequis	4
Les compétences visées	5
Les contenus pédagogiques envisagés ou modules.....	6
Compétences des intervenants-formateurs	8
Remarques et avis complémentaires	9
Synthèse – Grille de lecture formation N1.....	10
Référentiel de formation niveau 2	11
Les prérequis	11
Les compétences visées	12
Les contenus pédagogiques ou modules envisagés.....	14
Compétences des intervenants-formateurs	16
Synthèse – Grille de lecture formation N2.....	17



Recommandations d'organisation de la formation SSBE à La Réunion

17 partenaires rencontrés
11 structures rencontrées

Au regard des différents entretiens, il apparaît que le tableau proposé lors de la restitution des ateliers de co-construction nécessite une évolution vers une notion de parcours de formation. L'accession aux différentes formations doit se voir de manière évolutive, prenant en considération des critères comme l'expérience ou le projet de structure et non cloisonnée en termes de métier ou de diplôme. L'inclusion des orientations et obligations issues du décret du 30 décembre 2016 (*relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée (ALD)*), doivent être prise en compte dès l'entrée des encadrants dans ce parcours et quel que soit le niveau de formation choisi.



Proposition d'organisation du parcours de formation

Ce schéma vient donc modifier le schéma présenté lors de la restitution des travaux le 27 avril 2017 et prend en considération le décret du 30 décembre 2016 ainsi que les différents retours des partenaires rencontrés lors de la 2^{ème} phase de mise en œuvre du plan sport santé bien être à La Réunion.

Éléments de structuration du référentiel de formation N1 et N2 en SSBE à La Réunion

Le contenu ci-après est élaboré grâce à la compilation des différents échanges réalisés dans le cadre des rencontres auprès des acteurs principaux du sport santé à La Réunion. Il s'agit de mettre en lumière les consensus autour d'une grille de lecture préétablie et répertoriant les principaux critères de mise en œuvre d'une formation. A cela s'ajoute des données issues des textes de références en SSBE ainsi que des éléments inspirés de plusieurs dynamiques régionales en SSBE.

Les critères de lecture retenus pour illustrer ce référentiel de formation aussi bien en Niveau 1 qu'en Niveau 2 sont les suivants :

- Les prérequis pour les participants
- Les compétences attendues à l'issue de la formation
- Les contenus pédagogiques
- La durée (nombre de jours et/ou volume horaire global)
- Les compétences des intervenants

A l'issue de ce travail descriptif, nous proposons un tableau récapitulatif et synthétique de l'architecture type d'une formation N1 et N2



Référentiel de formation niveau 1

Pour rappel, la formation de niveau 1 vise comme objectif le maintien, le renforcement et/ou l'acquisition de nouvelles compétences dans le domaine du Sport Santé Bien Etre en direction des acteurs souhaitant encadrer du public dit de niveau 1. L'offre de SSBE de niveau 1 s'inscrit dans une visée d'amélioration ou de maintien du capital santé par une remise en forme, une pratique régulière et une diminution de la sédentarité des bénéficiaires.

Les bénéficiaires (pratiquants) inclus dans ce volet d'action recherchent une activité physique à visée santé, non compétitive, les engageant vers l'atteinte des recommandations nationales.

Le public bénéficiant de cette offre ne présente donc **aucune contre-indication à la pratique sportive** (certificat médical d'absence de contre-indication délivré par le médecin traitant). En revanche, il est possible de rencontrer des personnes présentant **des facteurs de risques** connus sans pour autant que ceux-ci les limitent dans la pratique physique.

L'enjeu de ce niveau d'intervention est bien de développer l'offre de sport-santé sur le territoire réunionnais et de promouvoir l'activité physique régulière pour tous.

La formation SSBE s'inscrit dans un parcours de formation. Le niveau 1 s'apparentant à un tronc commun, il est un passage obligatoire pour encadrer des publics de niveau 1 mais également pour prétendre accéder à la formation de niveau 2 (selon prérequis).

Les prérequis

Les prérequis permettent de s'assurer de la bonne adéquation entre les profils des participants, la dynamique nationale et territoriale en SSBE et les contenus de formation proposés. Ces prérequis invitent d'une part, le participant à se positionner au regard de son projet professionnel en amont de la formation et permettent d'autre part, à l'organisme de formation de disposer d'une communauté de professionnels informés, s'inscrivant dans la dynamique de SSBE.

Des aspects règlementaires :

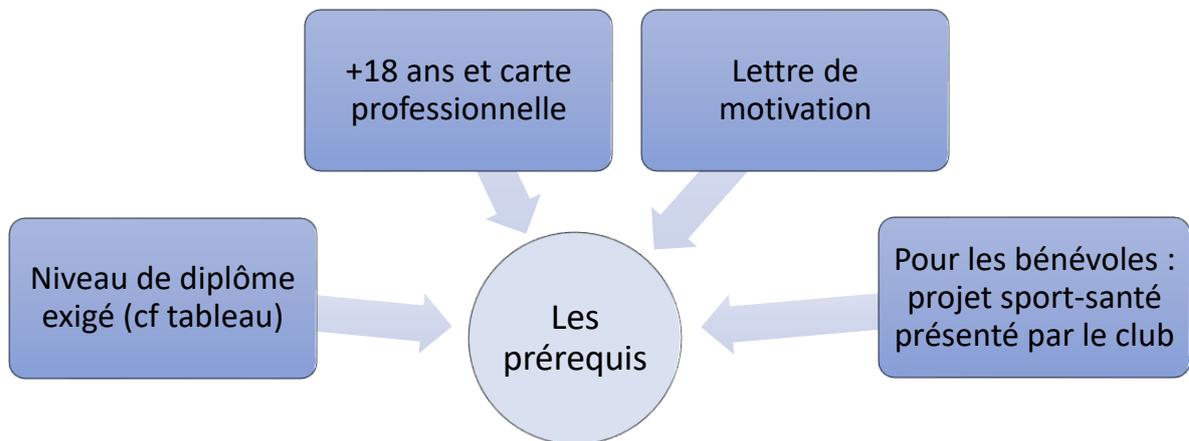
- Le tableau proposé en introduction permet d'identifier immédiatement les prérequis en termes de diplômes quel que soit le domaine d'intervention (Sport, Santé, Education Nationale, ...). Il s'agira donc de s'assurer du niveau de diplôme exigé et de sa validité.

Les participants à la formation devront avoir 18 ans révolu et présenter un certificat d'absence de contre-indication à la pratique et à l'encadrement d'activités physiques et sportives

- Lors des échanges autour des prérequis, il a été question de la nécessité d'avoir ou de proposer la formation de Prévention et de Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). Il semble intéressant de se positionner, soit sur la possibilité pour l'organisme de formation d'inclure dans le programme un module PSC1, soit d'exiger du participant de justifier d'un certificat PSC1 d'une durée de moins de 3 ans.

Des aspects motivationnels :

L'inclusion des participants dans une formation de niveau 1 doit être soumise à une demande motivée de la part de celui-ci. Une lettre de motivation présentant les projets personnels et professionnels dans le domaine du sport santé engage le participant à se projeter sur les pistes d'actions possibles à l'issue de la formation. Ce projet peut, pour le cas d'un salarié, s'intégrer dans une démarche plus globale de la structure, ou pour un professionnel non salarié, d'initier des perspectives de développement de compétences et/ou d'innovation en sport santé.



Remarque

- La plupart des fédérations sportives proposent aujourd'hui des formations spécifiques en santé (basket santé, aqua santé, athlé santé, ...). Les professionnels disposant d'une telle formation font partie intégrante du dispositif SSBE.
Néanmoins, dans un souci de cohérence et de développement d'une culture partagée en SSBE à la Réunion, tout professionnel souhaitant encadrer une offre sport santé devra suivre cette formation Niveau 1 et attester de l'acquisition des compétences requises par le présent référentiel.

Les compétences visées

Tout programme de formation s'appuie sur l'atteinte d'objectifs spécifiques en lien avec le maintien et/ou l'acquisition de compétences par le participant. S'agissant de ce niveau de formation, il est question de faire monter en compétences des professionnels dans un objectif de promotion de l'activité physique régulière (recommandations nationales) par une approche centrée sur les bienfaits de l'activité physique, la recherche de leviers motivationnels et l'accompagnement du bénéficiaire.

A cela s'ajoute une volonté de proposer une pratique physique à visée santé dans le respect de l'intégrité physique du bénéficiaire par l'identification des facteurs de risques et la structuration d'un cadre sécuritaire.

Ces compétences peuvent se lire de la manière suivante : « ***A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de ...*** »

Des compétences relationnelles

- ✚ D'adopter une posture professionnelle en sport santé en prenant en compte le pratiquant dans sa globalité
 - Par le conseil sur les activités physiques santé pour une pratique régulière selon les recommandations nationales
 - Par l'identification des freins et leviers motivationnels, des conditions d'adhésion à la pratique physique et le soutien au projet de santé des pratiquants
 - Par le développement des capacités de communication et d'écoute active

Des compétences bio-psycho-sociales

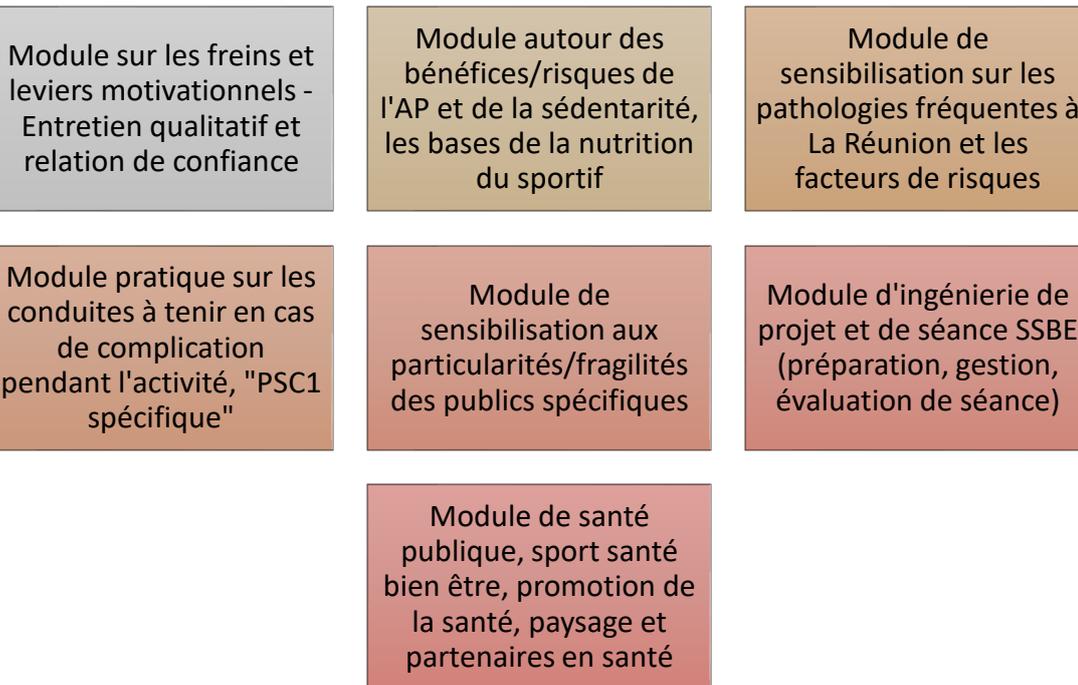
- ✚ Favoriser la transmission de messages de promotion de la santé en lien avec le sport mais également avec d'autres thématiques de santé
- ✚ Comprendre les bienfaits et méfaits de l'activité physique sur la santé, l'impact de l'inactivité physique et de la sédentarité et savoir les relayer
- ✚ Connaissance des bases de la diététique adaptée à l'effort et capacité à conseiller dans la limite de ses compétences
- ✚ D'identifier les facteurs de risques cardio vasculaire (hypertension artérielle, surpoids/obésité, tabac/alcool, ...) et les principales affections de longue durée invalidantes à La Réunion
- ✚ Proposer une activité encadrée et sécuritaire, le cas échéant, savoir réagir par une conduite à tenir adaptée à une situation à risque lors de la pratique.
- ✚ Connaître les caractéristiques, besoins, potentialités et fragilités des publics spécifiques (enfants/adolescents/seniors/femmes enceintes/...)
- ✚ Etre sensibiliser sur la prévention du dopage et des conduites dopantes dans le sport

Des compétences organisationnelles et méthodologiques

- ✚ Connaître le paysage local et national en promotion de la santé et en Sport Santé Bien Etre (acteurs, structures, partenaires, plan et programmes)
- ✚ S'inscrire dans une méthodologie de développement d'une offre de sport santé incluant un volet évaluatif
- ✚ Construire une séance type Sport Santé incluant les principales étapes chronologiques de la séance (échauffement, activité, étirement)

Les contenus pédagogiques envisagés ou modules

Les compétences citées plus haut sont les résultantes des apports théoriques et pratiques dispensés pendant la durée de formation. Ces apports prendront le nom de module dans le présent document.

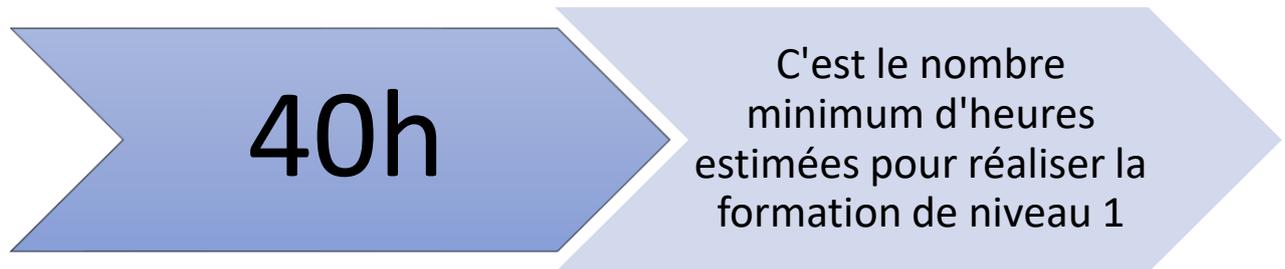


Les différents modules présentés ci-dessus ne sont ni hiérarchisés, ni chronologiquement disposés.

Compléments d'information

- **Des professionnels acteurs de santé** : En raison du niveau de formation proposé ici ainsi que le profil des futurs pratiquants en Sport Santé, il a été communément admis que cette formation ne devait pas s'attarder sur l'acquisition de connaissances poussées autour des notions d'anatomie et de physio pathologie. Il ne s'agit pas, en effet, de former des professionnels en activité physique adapté mais bien des encadrants disposant des bases de connaissances en santé mais aussi et surtout d'une posture professionnelle soutenante et aidante. En revanche, il est important que ces professionnels acquièrent une « **culture santé** » théorique et pratique, d'où l'apport de notions en promotion de la santé
- **Un module PSC1 orientation sport santé optionnel.** Le professionnel souhaitant participer à cette formation Sport Santé devra présenter, **lors de l'inscription, un certificat PSC1 de moins de 3 ans**. Ce prérequis est valable à condition que l'organisme de formation n'ait pas inclus dans sa maquette de formation un module validant les gestes de premiers secours.
En outre, il est important que la formation Niveau 1 propose quelques heures de sensibilisation « **PSC1 spécifique** » **axées sur la gestion des situations** lors d'une pratique physique (risques traumatiques, chutes, lésions, ...)
- **Un module sur les bases de la nutrition sportive** : Apporter aux apprenants les connaissances de bases en diététique adaptée à l'effort. Il ne s'agit pas de proposer des consultations diététiques mais d'être en capacité de prodiguer des conseils en matière d'alimentation avant, pendant et après l'effort, et d'être attentif à l'hydratation et la réhydratation du pratiquant.

Le volume horaire de chaque module n'ayant pas été précisément établie, il sera nécessaire soit de laisser les organismes de formation libre de la ventilation horaires, soit de statuer sur celle-ci.



Peu d'éléments sont ressortis autour de l'organisation de cette formation. Les retours nous orientent vers une formation fractionnée en 2 ou 3 modules respectivement de 3 ou 2 jours consécutifs espacés minimum d'une semaine jusqu'à 1 mois maximum.

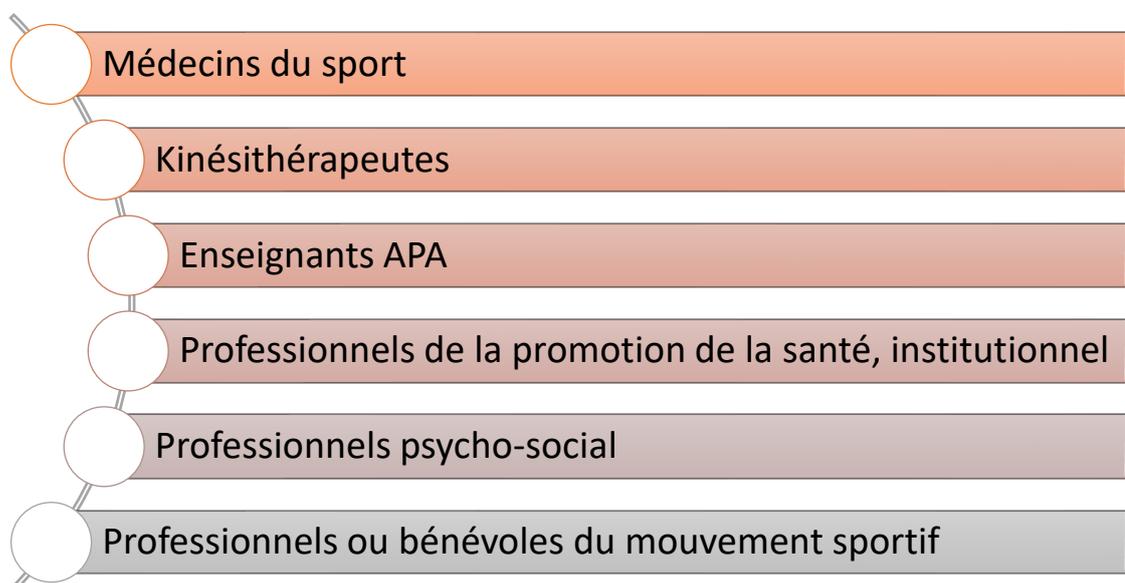
A l'issue de cette formation, une attestation sera délivrée par l'organisme de formation

Compétences des intervenants-formateurs

Les propositions suivantes font l'unanimité chez les partenaires rencontrés :

- Une formation **pluridisciplinaire** mêlant à la fois des professionnels de santé, des professionnels du mouvement sportif et des professionnels de l'éducation
- L'approche pédagogique doit être centrée sur des **méthodes actives**. L'apprenant est au centre du processus de formation, l'intervenant se doit de mettre les conditions favorables pour que celui-ci acquière par lui-même les savoir, savoir-être et savoir-faire essentiels dans sa pratique.
- Les compétences des intervenants doivent s'inscrire dans les domaines suivants : compétences **théoriques**, **scientifiques**, **empiriques** et **pédagogiques** pour proposer des activités variées faisant appel aux compétences des apprenants.

Au regard des finalités de la formation, la formation doit s'appuyer sur les professionnels suivants :



Remarques et avis complémentaires

Les différents acteurs s'accordent sur la nécessité de développer chez les apprenants une « **culture santé sport** ». L'évolution de leur posture professionnelle habituellement marquée par la recherche de performance et de résultats compétitifs doit nécessairement s'axer vers une approche santé visant le plaisir, la convivialité et l'amélioration de la qualité de vie.

Pour atteindre cet objectif, la formation de niveau 1 doit s'attarder sur le **développement de compétences relationnelles** des apprenants (entretien d'accueil, évaluation des freins et leviers à la pratique régulière d'AP et du projet du bénéficiaire)

La prise en compte des enfants, notamment par la proposition d'une offre à visée plaisir et santé, complémentaire à celle compétitive, doit être envisagée pour contribuer au maintien d'une pratique physique régulière chez ce public

Les prérequis	<input type="checkbox"/> Niveau de diplôme exigé (cf. tableau) <input type="checkbox"/> +18 ans <input type="checkbox"/> Lettre de motivation <input type="checkbox"/> Pour les bénévoles : projet sport-santé présenté par le club
Les modules de formation	Les compétences développées
Module sur les freins et leviers motivationnels - Entretien qualitatif et relation de confiance	<i>Adoption d'une posture professionnelle en sport santé en prenant en compte le pratiquant dans sa globalité :</i> - Par le conseil sur les activités physiques santé pour une pratique régulière selon les recommandations nationales - Par l'identification des freins et leviers motivationnels, des conditions d'adhésion à la pratique physique et le soutien au projet de santé des pratiquants - Par le développement des capacités de communication et d'écoute active
Module autour des bénéfices/risques de l'AP et de la sédentarité, nutrition du sportif	- Compréhension des bienfaits et méfaits de l'activité physique sur la santé, de l'impact de l'inactivité physique et de la sédentarité et savoir les relayer - Connaissance des bases de la diététique adaptée à l'effort et capacité à conseiller dans la limite de ses compétences
Module de sensibilisation sur les pathologies fréquentes à La Réunion et les facteurs de risques	- Connaissance des principaux facteurs de risques cardio vasculaire (hypertension artérielle, surpoids/obésité, tabac/alcool, ...) et des principales affections de longue durée invalidantes à La Réunion
Module pratique sur les conduites à tenir en cas de complication pendant l'activité	- Proposition d'une activité encadrée et sécuritaire, le cas échéant, savoir réagir par une conduite à tenir adaptée à une situation à risque lors de la pratique.
Module de sensibilisation aux particularités/fragilités des publics spécifiques	- Identification des facteurs de risques cardio vasculaire (hypertension artérielle, surpoids/obésité, tabac/alcool, ...) et des principales affections de longue durée invalidantes à La Réunion - Connaissance des caractéristiques, besoins, potentialités et fragilités des publics spécifiques (enfants/ adolescents/ seniors/ femmes enceintes/...)
Module d'ingénierie de projet et de séance sport santé (préparation, gestion, évaluation de séance)	- Inscription du participant dans une méthodologie de développement d'une offre de sport santé incluant un volet évaluatif - Construction d'une séance type Sport Santé incluant les principales étapes chronologiques de la séance (échauffement, activité, étirement)
Module de santé publique, sport santé bien être, promotion de la santé, paysage et partenaires en santé	- Transmission de messages de promotion de la santé en lien avec le sport mais également avec d'autres thématiques de santé - Connaissance du paysage local et national en promotion de la santé et en Sport Santé Bien Etre (acteurs, structures, partenaires, plan et programmes)
L'organisation	<input type="checkbox"/> 40h minimum <input type="checkbox"/> Répartition en 2 fois 3 jours ou 3 fois 2 jours <input type="checkbox"/> A l'issue, une attestation type sera délivrée par l'organisme de formation, mentionnant les compétences développées
Compétences des intervenants	Médecins du sport, kinésithérapeutes, enseignants en APAS, professionnels du mouvement sportif, domaine psycho social et de la promotion de la santé <i>Compétences théoriques, scientifiques, empiriques et pédagogiques pour proposer des activités variées faisant appel aux compétences des apprenants</i>

Référentiel de formation niveau 2

Ce référentiel, à destination des organismes souhaitant proposer des formations de niveau 2, a pour objectif de fixer des critères de lecture pour construire un programme de formation adapté. **Le professionnel bénéficiant de ce niveau de formation lui permettra d'encadrer une offre de Sport Santé Bien Être en direction d'un public dit de niveau 2 (SSBE N2).**

Le dispositif SSBE N2 s'inscrit dans la dynamique du sport sur ordonnance et plus précisément dans la continuité du décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Le public de niveau 2 correspond à un public présentant une maladie chronique de type ALD 30 et/ou d'autres pathologies chroniques non exonérantes mais étant considérée prioritaire par l'Agence de Santé Océan Indien et la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sur le territoire réunionnais, comme par exemple **l'obésité**.

Ce décret précise les conditions dans lesquelles sont dispensées ces activités physiques adaptées et prévoit les modalités d'intervention et de restitution des informations au médecin traitant.

En outre, ce référentiel vise à poser les recommandations afin que les acteurs du sport et de la santé développent et/ou renforcent leurs compétences dans l'accueil, l'encadrement et l'évaluation des patients orientés par leur médecin traitant.

Les éléments présents ci-après prennent en considération la base de travail, à savoir le décret, auquel viennent se rajouter des éléments de lecture des partenaires rencontrés.

Les prérequis

Une logique de parcours de formation :

Les professionnels (hors professionnels de santé et licence ou master EAPA) souhaitant prétendre à la formation de niveau 2 et, de fait, dispenser des APA doivent justifier de leur participation à la formation de niveau 1 (référentiel précédent).

Des participants diplômés :

Le décret n° 2016-1990 complété par l'instruction interministérielle N° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée, définit clairement les professionnels pouvant dispenser des APA en direction de bénéficiaires ne présentant pas de limitations fonctionnelles sévères et ce, après évaluation des atténuations des altérations réalisée par les professionnels de santé.

Ainsi, l'ensemble des professionnels disposant des diplômes mentionnés sur le schéma en page 1 et remplissant la condition mentionnée précédemment peuvent participer à la formation de niveau 2.

Des participants expérimentés et motivés :

Les professionnels souhaitant s'inscrire dans ce type de formation devront justifier **d'une expérience d'au moins 1 an** dans l'encadrement de publics spécifiques en sport santé (ex : public niveau 1). Cette expérience aura pu être acquise soit en amont de la formation, soit à l'issue de celle-ci.

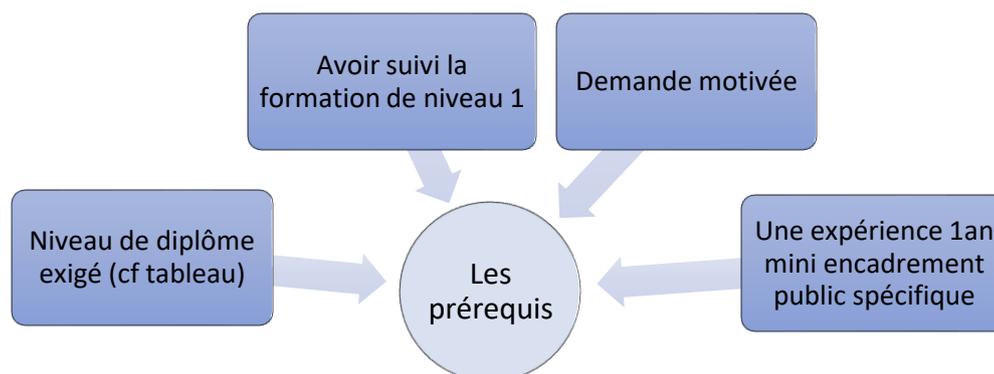
Autrement dit ;

- Soit un professionnel passe la formation N1 puis se forge une expérience de terrain d'au moins un an et peut s'inscrire à la formation N2 ;
- Soit un professionnel passe la formation N1 et justifie de l'acquisition d'une expérience **passée** d'au moins un an et peut s'inscrire à la formation N2 sans délai.

Une déclaration sur l'honneur du représentant légal de la structure dans laquelle le professionnel a encadré atteste de l'exactitude de cette expérience.

Au-delà de cette expérience et à l'instar des prérequis de niveau 1, il sera également demandé au participant de fournir une demande motivée de participation à la formation

- ✚ Les retours concernant la formation PSC1 développés dans le référentiel de formation N1 sont également présents dans le cadre de ce référentiel N2, à savoir la nécessité pour le participant de justifier de l'attestation PSC1 ou la possibilité pour celui-ci de l'acquérir dans le cadre de la formation SSBE



Les compétences visées

L'instruction interministérielle N° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 fixe les compétences requises pour les professionnels et personnes habilités à dispenser l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant aux patients atteints d'affections de longue durée.

Ces compétences sont au nombre de 7 et se précisent selon les phénotypes fonctionnels des patients accueillis dans une activité physique adaptée.

Le périmètre de la formation de niveau 2 s'inscrit dans le cadre d'un accueil de **personnes ayant des limitations fonctionnelles minimales à modérée**. Cela étant, le niveau d'exigence de ce référentiel de formation oriente l'acquisition, par les professionnels, des compétences requises pour l'accueil de personnes ayant des limitations fonctionnelles modérées (cf. tableau ci-après) :

Limitations	Limitation modérée
Compétences	
<p>- 1 - Assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique.</p>	<p>- Etre capable de participer à l'accompagnement de l'éducation thérapeutique d'un patient.</p>
<p>- 2 - Savoir réaliser l'évaluation initiale de la situation du patient, en incluant l'identification de freins, leviers et de facteurs motivationnels.</p>	<p>- Etre capable d'utiliser des tests d'évaluation spécifiques, adaptés aux limitations fonctionnelles. - Evaluation des freins, ressources individuelles, et aptitudes à entrer dans la pratique d'une activité physique adaptée (compte tenu des limitations), par la conduite d'entretiens motivationnels et semi-directifs et validés.</p>
<p>- 3 - Etre capable de concevoir, coconstruire et planifier un programme d'activité physique individualisé et pertinent qui soit adapté à l'état de santé de la personne.</p>	<p>- Etre capable d'identifier les modalités de pratique et leurs adaptations pédagogiques les plus appropriées à l'état des personnes et aux objectifs définis dans l'évaluation initiale. - Maîtriser les connaissances des interactions entre pathologie chronique et réponses à l'exercice.</p>
<p>- 4 - Savoir mettre en œuvre un programme (conduite du programme, évaluation de la pratique, détection des signes d'intolérance et retour vers le prescripteur, savoir individualiser la pratique).</p>	<p>- Etre capable d'enseigner des activités physiques adaptées nécessitant une réorganisation de la pratique de façon à s'assurer d'une balance bénéfice-risque favorable. - Maîtriser les méthodes d'évaluation des capacités et ajuster les contenus enseignés en fonction des objectifs d'amélioration de la santé recherchés (approche ciblée et personnalisée).</p>
<p>- 5 - Savoir évaluer à moyen terme un programme (disposer des capacités à dialoguer entre les acteurs, évaluer les bénéfices attendus du programme, retour vers le patient et les autres professionnels).</p>	<p>Etre capable - d'établir un bilan pertinent pour les prescripteurs et les patients, - de le communiquer aux patients et à tous les acteurs du parcours de soins, - d'identifier les déterminants des succès et des échecs pour la personne.</p>
<p>- 6 - Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique.</p>	<p>Etre capable - d'établir un premier bilan de l'état de santé du blessé (fonctions vitales, bilan locomoteur), - de transmettre une alerte aux services de secours. - d'éviter l'aggravation de l'état du blessé (prise en charge des hémorragies, pertes de connaissance, arrêt cardiaque, hypoglycémie, etc.).</p>
<p>- 7 - Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.</p>	<p>Connaissances très générales sur - la présentation clinique des principales pathologies chroniques et états de fragilité, - les effets sur les capacités physiques de quelques classes de médicaments couramment prescrits chez ces patients, - les adaptations spécifiques à l'exercice aigu des patients,</p>

Complément d'information

La formation de niveau 2 doit trouver un juste équilibre entre des apports permettant aux participants de proposer **un encadrement sécuritaire** de la pratique physique et des apports développant une posture professionnelle qui favorise **le soutien de la motivation** du bénéficiaire.

La recherche de la confiance des médecins en la capacité des structures, proposant une offre SSBE niveau 2 et capable d'accueillir en toute sécurité les patients, ne doit pas masquer l'importance du travail relationnel et qualitatif de l'accueil de ceux-ci

Les contenus pédagogiques ou modules envisagés

Les compétences citées plus haut sont les résultantes des apports théoriques et pratiques dispensés pendant la durée de formation. Ces apports prendront le nom de module dans le présent document

Module sur les rappels réglementaires et institutionnels du sport santé

Module d'évaluation fonctionnelle et motivationnelle (bilan partagé)

Module sur la détection des signes d'alerte et les réactions en fonction des publics et pathologies

Module de connaissance des principales ALD (caractéristiques, facteurs limitatifs, ...)

Module de travaux dirigés sur l'adaptation de la pratique selon la pathologie et le public

Module sur la méthodologie de projet et d'évaluation

Ces contenus de formation s'inscrivent dans une continuité pédagogique avec les modules de la formation N1. La notion d'approfondissement de certains apports doit être privilégiée pour respecter la logique de parcours de formation.

Pour exemple, le module de connaissances des ALD doit être envisagé avec plus de précision que celui développé lors de la formation N1.

Complément d'information

Une alternance entre théorie et pratique :

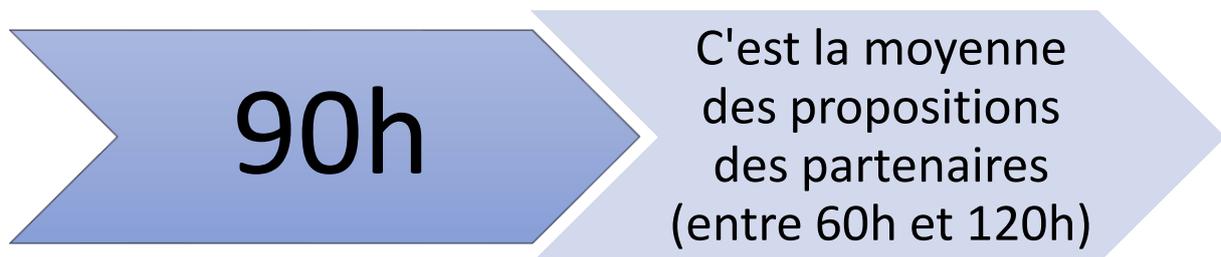
L'approche pédagogique privilégiée dans cette formation doit être orientée vers l'acquisition de compétences pratiques des professionnels. Être capable concrètement de proposer une activité physique adaptée dans sa spécialité en tenant compte des limitations fonctionnelles des bénéficiaires.

L'approche théorique (type cours magistraux) ne peut suffire à l'acquisition de ces compétences.

Des modules d'approfondissement complémentaires :

A l'issue de cette formation, il peut être envisageable d'organiser des ½ journées ou journées de formation d'approfondissement sur des pathologies chroniques précises ou des publics spécifiques (enfants, seniors, femmes enceintes, ...)

Le volume horaire de chaque module n'ayant pas été précisément établie ou ne faisant pas consensus, il sera nécessaire soit de laisser les organismes de formation libre de la ventilation horaires, soit de statuer sur celle-ci.



A l'instar du référentiel N1, peu d'éléments sont ressortis autour de l'organisation de cette formation. Les retours nous orientent vers une formation fractionnée en 4 ou 6 modules respectivement de 3 ou 2 jours consécutifs espacés minimum d'une semaine jusqu'à 1 mois maximum.

A l'issue de cette formation, une attestation sera délivrée par l'organisme de formation

Élément de discussion

Des modalités d'évaluation à fixer :

Lors des entretiens, la question des modalités d'évaluation n'a pas fait l'objet de beaucoup d'échanges. Les organismes proposant déjà des formations SSBE initiées avant le présent référentiel propose une évaluation des compétences acquises sous la forme de :

- Assiduité (présence obligatoire sur l'ensemble des journées de formation)
- Rédaction d'un projet d'accompagnement en APA

Compétences des intervenants-formateurs

Les propositions suivantes font l'unanimité chez les partenaires rencontrés :

- Une formation **pluridisciplinaire** mêlant à la fois des professionnels de santé, des professionnels du sport et des professionnels de l'éducation
- L'approche pédagogique doit être centrée sur des **méthodes actives**. L'apprenant est au centre du processus de formation, l'intervenant se doit de mettre les conditions favorables pour que celui-ci acquière par lui-même les savoir, savoir être et savoir-faire essentiels dans sa pratique.
- Les compétences des intervenants doivent s'inscrire dans les domaines suivants : compétences **théoriques**, **scientifiques**, **empiriques** et **pédagogiques** pour proposer des activités variées faisant appel aux compétences des apprenants.

Au regard des finalités de la formation, la formation doit s'appuyer sur les professionnels suivants :



Des professionnels du droit

L'encadrement d'un public présentant des pathologies chroniques et du risque potentiellement plus élevé de rencontrer des complications lors de la pratique, interroge sur les questions légales et juridiques. En effet, il semble important d'informer les professionnels sur les aspects règlementaires notamment au regard de la loi pour anticiper et/ou se prémunir de toutes situations problématiques

Synthèse – Grille de lecture formation N2

Les prérequis	<input type="checkbox"/> Niveau de diplôme exigé (cf. tableau) <input type="checkbox"/> Avoir suivi la formation de niveau 1 <input type="checkbox"/> Lettre de motivation <input type="checkbox"/> Une expérience 1an mini encadrement public spécifique
Les modules de formation	Les compétences développées <i>(se référer précisément à la page 13 du présent référentiel)</i>
Module Rappel réglementaire et institutionnel du sport santé	- Connaissance du paysage local et national en promotion de la santé et en Sport Santé Bien Etre (acteurs, structures, partenaires, plan et programmes)
Module évaluation fonctionnelle et motivationnelle (bilan partagé)	- Mise en œuvre d'une évaluation initiale de la situation de la personne en incluant des évaluations fonctionnelles propres à la pratique physique envisagée, ainsi que l'identification des freins, des ressources individuelles et des capacités de la personne à s'engager dans une pratique autonome, par des entretiens et questionnaires spécifiques simples et validés
Module Détecter les signes d'alerte et réagir en fonction des publics et pathologies	- Réaction face à un accident au cours de la pratique en mobilisant les connaissances et les compétences nécessaires à l'exécution conforme aux recommandations des gestes de premiers secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés (attestation PSC1)
Module connaissance des principales ALD (caractéristiques, facteurs limitatifs, ...)	- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques
Module Travaux dirigés sur l'adaptation de la pratique selon la pathologie et le public	- Mise en œuvre d'une évaluation initiale de la situation de la personne en incluant des évaluations fonctionnelles propres à la pratique physique envisagée, ainsi que l'identification des freins, des ressources individuelles et des capacités de la personne à s'engager dans une pratique autonome, par des entretiens et questionnaires spécifiques simples et validés
Module Méthodologie de projet et d'évaluation	- Mise en œuvre un programme : animer les séances d'activité physique et sportive ; évaluer la pratique et ses progrès ; soutenir la motivation du patient ; détecter les signes d'intolérance lors des séances et transmettre les informations pertinentes au prescripteur dans des délais adaptés à la situation - Evaluer à moyen terme les bénéfices attendus du programme : établir un bilan simple et pertinent pour les prescripteurs et les personnes, établir un dialogue entre les acteurs selon une périodicité adaptée à l'interlocuteur
L'organisation	<input type="checkbox"/> 90h minimum <input type="checkbox"/> Formation fractionnée en 4 ou 6 modules respectivement de 3 ou 2 jours consécutifs espacés minimum d'une semaine jusqu'à 1 mois maximum. <input type="checkbox"/> A l'issue, une attestation sera délivrée par l'organisme de formation
Compétences des intervenants	Médecins du sport, kinésithérapeutes, enseignants en APAS, professionnels du mouvement sportif, domaine psycho social et de la promotion de la santé <i>Compétences théoriques, scientifiques, empiriques et pédagogiques pour proposer des activités variées faisant appel aux compétences des apprenants</i>

Ce document a été réalisé par l'IREPS Réunion en étroite collaboration avec l'Agence de Santé Océan Indien, la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale et les acteurs du sport santé, sollicités lors des nombreux temps de travail

